

Préserver nos ressources

Le territoire de Fillière dispose de nombreuses ressources : paysages naturels, terres agricoles, forêts, bâtiments existants, patrimoine communal et engagement des habitants.

Dans un contexte d'évolution du territoire, de pression foncière et de transformations environnementales, la préservation de ces ressources devient un enjeu central pour l'avenir de la commune.

Préserver les ressources ne signifie pas empêcher toute évolution, mais **prendre en compte ce qui existe déjà avant d'en consommer de nouvelles**. Cela implique de mieux connaître les ressources du territoire, de mieux utiliser les bâtiments et les espaces existants et de veiller à la protection des milieux naturels. C'est aussi s'interroger sur la nécessité du recours à cette ressource et sur comment l'utiliser pour la laisser disponible pour des besoins futurs¹.

Notre objectif est de développer une gestion responsable et durable des ressources du territoire, au service des habitants et des générations futures.

Mieux mobiliser le patrimoine bâti existant

La commune dispose de nombreux bâtiments déjà construits, publics ou privés, qui sont parfois peu utilisés ou vacants.

Ces lieux représentent à la fois un coût d'entretien pour leurs propriétaires, mais aussi une ressource déjà présente sur le territoire. Avant d'envisager de nouvelles constructions, il peut être pertinent de se demander comment réutiliser et valoriser ce qui existe déjà.

Cette approche permet de limiter l'artificialisation des sols, de préserver les ressources et d'ouvrir de nouvelles possibilités pour les activités locales.

Un premier travail pourrait consister à réaliser un état des lieux partagé permettant d'identifier :

- les bâtiments communaux existants et leurs usages actuels ;
- les bâtiments publics ou privés vacants ou peu utilisés ;
- les activités économiques déjà présentes sur la commune ;
- les besoins en locaux exprimés par les professionnels, artisans, indépendants ou associations.

Cet état des lieux permettrait de mieux relier les ressources disponibles et les besoins du territoire.

La commune possède également certains bâtiments pouvant accueillir de nouveaux usages. Selon les situations, différentes pistes peuvent être étudiées :

¹ y compris en s'assurant de sa récupérabilité à la fin de l'usage que l'on en fait (conditions de recyclage, de récupération des matériaux primaires, ...)

- transformer ou réhabiliter certains locaux pour accueillir des services de proximité, des bureaux, des ateliers ou des lieux associatifs ;
- mettre ponctuellement à disposition des espaces pour des projets professionnels, associatifs ou collectifs ;
- tester de nouveaux usages de manière temporaire avant de décider d'un projet plus pérenne.

Les anciennes écoles ou certains bâtiments communaux peuvent ainsi devenir des lieux utiles à la vie locale : salles associatives, espaces de travail, services de proximité ou locaux destinés à de nouvelles activités.

Des bâtiments privés vacants existent également sur le territoire. Ils représentent parfois un coût pour leurs propriétaires et un potentiel peu exploité pour l'activité locale.

La commune peut jouer un rôle de facilitateur en :

- identifiant les bâtiments susceptibles d'accueillir des activités ;
- facilitant la mise en relation entre propriétaires et porteurs de projets ;
- accompagnant les initiatives permettant de redonner un usage à ces lieux ;
- encourageant des formes d'occupation progressive ou partagée.

Cette approche peut permettre de redonner vie à certains lieux aujourd'hui inutilisés tout en soutenant l'installation d'activités locales.

Préserver les ressources naturelles du territoire

Les espaces naturels, les forêts, les paysages et les cours d'eau participent fortement à l'identité et à la qualité de vie du territoire.

Leur préservation constitue un enjeu important pour l'équilibre écologique du territoire mais aussi pour les usages quotidiens des habitants : promenade, activités de pleine nature ou découverte du patrimoine naturel.

La commune peut contribuer à cette préservation en :

- soutenant les actions de protection et d'entretien des espaces naturels ;
- développant des initiatives associant habitants, associations et acteurs locaux (exemple : déchets verts collectés pour constituer une ressource pour l'agriculture) ;
- encourageant les démarches de sensibilisation à la richesse écologique du territoire.
- Le bois issu de l'entretien des forêts communales peut être utilisé comme matériaux pour des projets locaux (meublier urbain, aménagement des sentiers, aménagement paysager, ...)

Territoire de moyenne montagne, Fillière est également exposée à différents phénomènes naturels : glissements de terrain, éboulements, évolution des berges de certains cours d'eau ou instabilité de certaines pentes.

Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences concrètes sur les routes, les infrastructures publiques ou certaines habitations.

La commune peut notamment :

- renforcer la connaissance des zones exposées aux risques naturels ;
- adapter progressivement l'entretien et l'aménagement des infrastructures communales ;
- travailler avec les partenaires compétents afin d'anticiper les évolutions du territoire.

Certaines situations particulières, comme l'évolution des berges de la rivière, peuvent également nécessiter une réflexion collective. Dans certains secteurs, des habitations ou des routes se trouvent très proches des berges et peuvent être menacées par ces évolutions.

Ces situations soulèvent des questions complexes : faut-il intervenir pour stabiliser les berges ou laisser les dynamiques naturelles évoluer ? Sur la base des risques objectivés et d'une approche sur l'ensemble de chaque bassin versant quelle actions faudra-t-il mettre en place. Chaque situation nécessite une analyse au cas par cas, en tenant compte de la sécurité des habitants, de la préservation des milieux naturels et des moyens disponibles².

Impliquer les habitants dans la préservation du territoire

La préservation des ressources du territoire peut également constituer un levier d'engagement citoyen.

Les questions environnementales occupent aujourd'hui une place importante dans les préoccupations des jeunes générations. Même lorsqu'ils poursuivent leurs études en dehors de la commune, de nombreux jeunes restent attachés à leur territoire d'origine et sensibles à l'évolution de son environnement.

La commune peut encourager cette dynamique en :

- associant les habitants aux actions de préservation du territoire ;
- développant des initiatives collectives autour de l'environnement et des paysages ;
- impliquant les jeunes dans les réflexions et les projets liés à la préservation des ressources.
- accompagner et soutenir les habitants pour réduire leurs expositions aux produits chimiques

Ces démarches peuvent contribuer à renforcer le lien entre les habitants et leur territoire et à encourager l'engagement des jeunes générations dans la vie locale.

Par ailleurs, les ressources financières des collectivités étant limitées, il est essentiel que les investissements publics répondent en priorité aux besoins identifiés avec les habitants et aux enjeux majeurs pour l'avenir de la commune.

² l'ensemble des ressources financières mobilisables devant être envisagées (taxe GEMAPI sur l'eau potable, agence de l'eau, ...)

Associer les habitants à la réflexion sur les projets d'investissement permet de mieux identifier les priorités et de renforcer l'adhésion aux projets réalisés.

Cette approche contribue à une gestion responsable des ressources publiques et à une meilleure compréhension des choix réalisés par la commune.

Mieux valoriser les ressources du territoire

L'économie locale repose également sur les ressources naturelles et matérielles qui peuvent parfois être valorisés, par exemple :

- Les terrains communaux non utilisés peuvent accueillir des projets agricoles ou maraîchers